



PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 22 novembre 2023

ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU

Maintien en crise et en alerte renforcée « sécheresse » de plusieurs bassins versants du département de l'Hérault

**Rétrogradation des seuils de restriction pour les bassins versants du Vidourle, de Lez-Mosson
Levée des restrictions sur les bassins versants de l'Agout et Thoré amont**

Le comité de suivi de la ressource en eau de l'Hérault s'est réuni le 13 novembre 2023.

Les pluies du mois d'octobre et de début novembre ont permis d'améliorer temporairement l'hydrologie de certains cours d'eau à l'est du département (Vidourle, Lez-Mosson). **En revanche, le niveau des nappes souterraines a peu augmenté et continue de se dégrader localement (Hérault, nappe astienne, Orb).**

Au regard de ces éléments, des prévisions météorologiques à court terme et en cohérence avec les décisions des départements voisins, le préfet de l'Hérault a décidé :

- le maintien en **crise** des bassins versants de l'Orb amont, du Jaur, de l'Orb aval, de l'Aude aval Berre-Rieu et de la Cesse,
- le maintien en **alerte renforcée** des bassins versants de l'Hérault aval, de l'axe Orb soutenu, de la nappe astienne et de l'Argent double Ognon,
- la rétrogradation en **alerte renforcée** du bassin versant du Lez-Mosson,
- le maintien en **alerte** des bassins versants de l'Or, de l'Hérault amont, de la Lergue et du canal du Midi (dans sa partie héraultaise),
- le maintien en **vigilance** de la nappe des Molasses de Castries,
- la rétrogradation en **vigilance** du bassin versant du Vidourle,
- la levée de la **vigilance** des bassins versants de l'Agout et du Thoré amont,
- l'absence de restrictions sur l'axe Lez soutenu.

Les particuliers, professionnels (entreprises, exploitations agricoles) et collectivités peuvent **connaître, en temps réel, le niveau d'alerte relatif à la ressource en eau et les restrictions d'usage** qui s'appliquent à une commune en utilisant le nouvel outil de la DDTM de l'Hérault : [la carte interactive](#) RestrEau 34

Pour rappel, les mesures de restrictions concernent l'ensemble des usages, qu'ils soient professionnels ou privés, y compris lorsque ceux-ci sont faits à partir de forages ou de pompes domestiques. Les **infographies sont consultables** sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Le préfet de l'Hérault invite chacun à éviter tout gaspillage et à maîtriser sa consommation d'eau. Il est rappelé que des arrêtés de restriction d'usage de l'eau complémentaires peuvent être pris par les maires concernés s'ils estiment que la situation sur leur territoire le nécessite.

La carte « état des ressources en eau dans l'Hérault » et toutes informations sur le sujet sont à retrouver sur : <https://www.herault.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-chasse-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

Cabinet du préfet

Service départemental de

la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2